Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Plac

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

LA PROTECTION de la Jeune fille

L'intérêt d'une affiche. — Brassard blanc et jaune, à la gare de Lille. — 20, rue Marais. — Une voyageuse embarrassée. — Coup d'œil d'ensemble sur la Protection en France.

Qui est-ce qui n'a jamais eu à tuer une demi-heure de temps dans une gare ?

Qui est-ce qui, ayant à remplir ces morfondantes occupations, ne s'est pas mis à considérer les affiches, à feuilleter l'Indicateur que la *Compagnie* du Nord laisse, — enchaîné, — à la disposition des voyageurs, ou même à lire, article par article, l'ordonnance de Louis-Philippe sur les chemins de fer ?

De tout cela on ne retient guère : l'ordonnance de Louis-Philippe est bien vieillotte, l'Indicateur est souvent bien sale, les affiches aussi.

Et si, une seconde, l'on s'est arrêté devant une affiche, mi-partie jaune et blanche, grande comme un mouchoir de poche, apposée à peu près partout, on l'a vue si distraitement que, loin d'en approfondir les termes, on les a totalement oubliés dès le moment venu de gagner son compartiment.

Cette affiche mérite pourtant d'attirer toute l'attention des voyageurs.

Il est bon qu'ils connaissent, surtout les jeunes filles qui voyagent seules, l'Association qu'elle recommande.

***

L'autre jour, avisant sur l'un des bancs des quais de la gare, à Lille, une dame portant en brassard, les couleurs de l'affiche dont nous parlons, nous l'avons, sans façon, très franchement et très simplement, abordée.

Et voici ce qu'elle nous dit, très franchement et très simplement aussi, sur sa présence à la gare, sur l'Association catholique internationale pour la protection de la jeune fille et l'importance extrême, et généralement insoupçonnée, de cette œuvre, fondée en Suisse, à Fribourg, il y a de cela vingt-cinq années.

— Je serais heureuse, dit-elle, que l'on sache, ici, à Lille, et dans la région, la délicate mission que je suis chargée de remplir à la gare. Les étrangères nous connaissent, celles qui viennent de Suisse et d'Allemagne principalement. Dans ces pays, l'Association est très florissante. Quand elles descendent d'un train, elles nous cherchent et viennent nous demander de nous mettre à leur disposition, ce que nous faisons très volontiers, soit pour leur indiquer une maison sûre où elles pourront séjourner, soit pour leur tenir compagnie jusqu'au départ de leur train, ou leur rendre les mille services dont elles peuvent avoir besoin dans une ville qu'elles ne connaissent pas, soit encore pour leur servir d'intermédiaire pour le placement. Ici, on me reconnaît moins facilement qu'ailleurs. Je ne porte qu'un brassard ; dans les gares, où l'Association est depuis longtemps connue, les correspondantes de l'œuvre portent sur l'épaule un grand nœud blanc et jaune.

— Vous devez donc parler plusieurs langues ?

— Je connais le français, l'allemand, assez d'anglais pour être comprise et pour comprendre. Les Belges et les Flamands de ce pays me comprennent quand je leur parle un patois allemand.

— Etes-vous connue du personnel de la gare ?

— Oui, et je n'ai qu'à remercier M. le chef de gare et le personnel des marques de considération qu'ils me donnent. J'ai tenu à me présenter à M. le chef de gare. Mais beaucoup de personnes, sinon toutes, se demandent probablement ce que je fais ici. La plupart du temps on me regarde curieusement. Des membres du clergé, à qui j'ai eu l'occasion d'expliquer mon service, me prenaient d'abord pour une fille de l'armée du Salut ou pour une protestante ! Or, notre Association est une œuvre essentiellement catholique, placée sous le patronage des évêques, encouragée par le Saint-Père, qui a béni chacun de nos congrès. Le dernier congrès, tenu à Paris, en 1908, était placé sous la présidence d'honneur de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Paris. Les congrès prochains du 13 au 19 juin, se tiendront à Nancy d'abord, sous la présidence d'honneur de Mgr l'évêque, puis à Strasbourg.

— Depuis quand êtes-vous à Lille ?

— J'ai commencé mes visites à la gare au mois d'avril. Je viens deux fois par jour de neuf heures à midi et de deux à six heures.

— A la tête de l'œuvre ?...

— Ici, à Lille, l'œuvre a été fondée par Madame la baronne des Rotours. Les jeunes filles isolées trouvent un abri provisoire dans sa maison de la rue Marais, au numéro 20. Elles y sont logées et nourries à peu de frais, ou même gratuitement. Je vous disais tout à l'heure que les étrangères savaient reconnaître la correspondante de l'Association ; les jeunes filles françaises l'ignorent absolument ! Ce sera un grand service que vous leur rendrez en la faisant connaître.

— Votre présence à Lille est-elle nécessaire, au moins ?

— Si elle est nécessaire ! En doutez-vous ? Depuis deux mois, je passe une partie de mes journées à la gare. Eh bien ! j'ai été témoin de scènes désolantes et que je ne peux pas raconter. J'ai vu des jeunes filles arrivant de la campagne, se laisser entraîner dans de mauvais lieux par des individus qui viennent les attendre ici. Le service des mœurs le sait ; s'il ne peut rien faire, que peut faire l'Association ? Protéger ? Nous nous y essayons. Ce que pourtant je puis faire quand je ne fais pas des offres directes de protection, c'est surveiller une jeune fille isolée, discrètement et à son insu, pour qu'il ne lui arrive rien de fâcheux...

Tout en parlant, notre interlocutrice suivait des yeux, comme elle le disait, d'un coin de la gare à l'autre, les jeunes filles qui descendaient des trains.

Elle nous quitta brusquement et s'approcha d'une fillette d'une quinzaine d'années qui venait de rendre son ticket à l'employé et s'avançait sur le quai, l'air un peu ahuri, tenant à la main une valise qui lui battait les jambes. Elle lui dit quelques mots et revint :

— Avez-vous remarqué ce qui vient de se passer ? J'ai demandé à cette enfant si elle n'était pas embarrassée, si elle désirait ma compagnie. Elle m'attend. Je demeurerai avec elle jusqu'au départ de son train pour Paris, dans une heure.

— *Vous obtenez donc* des résultats, à Lille ?

— Mais certainement ! J'en obtiendrai davantage lorsque l'œuvre y sera mieux connue. Il y a des jeunes filles de la campagne, des environs de Lille, qui arrivent ici pour la première fois. Je les conduis soit au tramway, soit à une voiture, soit à la rue Marais, et ne les abandonne que lorsqu'elles sont en sûreté. Au mois d'avril, j'ai fait 42 visites à la gare ; j'ai rendu service en gare à 14 jeunes filles de passage ; huit placements ont été effectués par notre entremise. Je suis en correspondance régulière avec les œuvres de Cologne, Dusseldorf, Mulheim, Munich, Reims, Dijon, Strasbourg, Schlestadt, Colmar, Fribourg, Bâle, Lucerne. Tous les mois j'adresse un rapport à Mme la baronne des Rotours qui a bien voulu se charger de la direction du Comité de Lille. Il y a déjà deux sous-comités pour la région du Nord, l'un à Dunkerque, l'autre à Saint-Quentin. Dans les villes de France où les comités et sous-comités de l'Association existent depuis un certain temps, de beaux résultats ont été obtenus.

— Et quelles sont ces villes ?

— Eh bien ! il y a Bordeaux, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Nancy, Nice, Orléans, Toulouse, Paris, Reims, Rouen, Montpellier, La Rochelle, Angoulême...

— Dans chacune de ces villes, il y a une correspondante de l'œuvre dans les gares ?

— Oui et mieux encore, car la Protection exerce aussi son influence sur la jeune fille isolée, ailleurs qu'à la gare. Elle l'exerce en ville ; elle l'exerce par différentes œuvres, car la Mission à la gare n'est qu'une de ces œuvres.

Jugez-en plutôt.

***

Notre interlocutrice nous confie alors le compte-rendu du Ve Congrès national français, tenu à Paris l'an dernier.

Nous y lisons — et on nous saura gré de l'écrire — que « l'Association catholique internationale de Protection de la Jeune fille n'est pas un groupement particulier, venant concurrencer les autres, rivaliser avec eux et leur disputer le terrain de leur apostolat. Elle est tout autre chose : un monde gigantesque, dans lequel toutes les autres œuvres de protection peuvent s'amalgamer sans rien perdre cependant de leurs éléments constitutifs et de leur autonomie »...

« A Bordeaux, au « home » de la rue Poquelin-Molière, 184 françaises, institutrices et gouvernantes, ou personnes de confiance, se sont adressées à nous, en 1907. Nous en avons placé 110.

64 allemandes se sont adressées à nous. Nous en avons placé 59. Nous avions 125 demandes de familles.

« 50 anglaises se sont adressées à nous. Nous en avons placé 47. Nous avions 75 demandes de familles.

« 352 domestiques françaises de divers services ont été placées.

« Nous avons hospitalisé 70 étrangères, 10 institutrices françaises, 352 domestiques françaises et aidé au rapatriement de 5 étrangères »...

... A Dijon, maison d'accueil de 36 lits ; bureau de placement, qui a reçu 87 offres, 192 demandes, opéré 52 placements, rendu service à 142 jeunes filles ; secrétariat, qui cherche des correspondantes dans tous les villages de la Côte d'Or ; école normale ménagère, qui a formé 49 professeurs, qui ont ouvert déjà 12 écoles ménagères...

... A Grenoble, maison d'accueil ; à Saint-Jean d'Arvey, maison de repos pour les ouvrières, où le prix de la pension n'est que de 0,50 centimes par jour...

... A Lyon, œuvres nombreuses affiliées à la Protection, maison de famille, patronage, école ménagère, cours professionnels, mutualité, ouvroir de peinture, bibliothèque, catéchismes auxiliaires.

... A Saint-Etienne, dans la Haute-Loire, l'Ardèche, la Drôme, à Nancy et dans la région, à Nice, à Orléans et dans les départements voisins, à Paris, Rennes, Rouen et la Normandie, existent et agissent des Comités, sous-Comités et correspondantes, dont il serait impossible d'énumérer les travaux.

... Au Congrès de Paris, Mlle Frossard a fait un rapport sur les détails de l'organisation de l'œuvre ; Mme Déglin a parlé de la propagande à l'étranger. L'entente avec les autres œuvres s'est manifestée par des rapports de Mme Duhamel sur les patronages, de Mlle Barre, sur l'œuvre des patronnes chrétiennes ; de Mme Ch. Bertinot sur l'union familiale ; de Mlle de Marmier sur l'œuvre du travail à la campagne ; de M. Victor de Clercq sur les mutualités ; de M. Perrin sur les syndicats ; de Mme de Diesbach sur l'enseignement ménager.

... La séance de clôture a été présidée par Mgr l'archevêque de Paris, qui a prononcé une allocution après M. Georges Picot et Mme de Montenact.

Nous notons enfin, à la dernière page du compte-rendu, les desiderata du Comité national :

« 1° Que les Comités de province se fassent une place dans les congrès diocésains et d'œuvres en général ;

« 2° Qu'ils fassent connaître notre Association dans la presse catholique par de fréquents articles ;

« 3° Qu'ils donnent des articles pour le Bulletin sur leurs œuvres locales ;

« 4° Qu'ils tâchent de faire visiter les localités par des agents itinérants pour propager la Protection ».

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la Jeune fille, à l'étranger, en France, à Lille, où Mme la baronne des Rotours vient de créer le Comité.

L'œuvre n'était pas connue dans le Nord. Il importe qu'elle le soit.

Heureux serons-nous, si nous y sommes pour quelque chose.

Ch. L.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi

La suppression des Conseils de guerre

M. CHÉRON monte à la tribune. — Tout à l'heure on viendra combattre la minorité de faveur, mais je crois déjà devoir répondre aux appréhensions exagérées que l'on fera valoir contre elle. Il faut que le débat ait toute son ampleur.

M. LASIES. — Vive l'emp...leur ! (Rires)

M. CHERON. — J'espère que M. Lasies me fera le plaisir d'être sérieux un instant.

M. LASIES. — C'est vous qui me mettez en gaieté.

M. CHERON expose ses raisons. — L'adoucissement des peines ne saurait être invoqué *contre le bénéfice de la minorité de faveur* : car bien que sensiblement abaissées, les peines actuelles prévues contre les fautes disciplinaires sont encore plus sévères que celles fixées par le droit commun (Applaudissements).

De plus, la minorité de faveur m'apparaît comme le correctif nécessaire de la présence du magistrat présidant durant la délibération du jury.

Quant à la deuxième raison donnée par les adversaires, celle de la présence de deux jurés civils dans le jury, elle ne tient pas. On prétend que ces éléments civils feront bloc nécessairement et qu'à tout coup ce sera l'acquittement certain ; ce serait méconnaître à quel point le sentiment de l'honneur et de la discipline est encore dans le cœur de tous.

M. Chéron appuie le maintien de la minorité de faveur. La Chambre, dit-il, connaît le sentiment du gouvernement, elle décidera. (Applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême-gauche).

M. LABORI combat la minorité de faveur.

M. Labori. — Au nom de la majorité de la Commission...

Voix à l'extrême-gauche. — Quatre voix.

M. LABORI. — La République a bien été votée à une voix de majorité. Je viens réfuter les raisons exposées.

Longuement le rapporteur rappelle les lois de Brumaire an V et de 1857, où le principe *de minorité de faveur trouvait* sa place et devait donner d'excellents résultats.

M. LABORI. — Les choses ne sont plus les mêmes aujourd'hui... Nous supprimons en effet la peine de mort militaire et à ce sujet, je dirais que M. Ponsot se trompait tout à l'heure quand il citait l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique.

L'unanimité des voix dont il parlait n'y est nécessaire que pour la peine capitale ; que faisons-nous encore. Nous appelons au jury un simple soldat dont la voix vaudra celle de l'officier : il y aura une situation, je le dis franchement, que ni son âge, *ni son* manque d'expérience ne justifient et si la minorité de faveur est ensuite dans la loi, cette situation faite au soldat dans le jury sera alors supérieure à celle que je voudrais lui reconnaître. Au surplus, ce ne sont pas les cas simples de désertion, abandon de poste qu'il faut prévoir, notre loi est faite aussi pour des cas plus graves, par exemple pour un cas de révolte sociale. Vous aurez alors devant vous une juridiction spéciale prête à faciliter les groupements des jurés, et vous voulez encore accorder le bénéfice de la minorité ? Que ferez-vous le jour où vous aurez un cas difficile à juger, un cas de révolte sociale.

Qu'arrivera-t-il ? Vos deux jurés civils se trouveront alors pris parmi les éléments en révolte contre la loi, c'est alors que vous aurez à regretter la coalition des juges ; c'est ce que nous ne voulons pas, car nous nous plaçons au-dessus de tout l'intérêt de la vie sociale ; j'estime qu'il ne faut donc pas créer une loi sans garanties pour l'intérêt social. Je pense que M. le ministre de la Guerre est de mon avis.

M. LABORI. — M. le Ministre de la Guerre est de mon avis.

M. PICQUART. — Il n'y a aucun désaccord entre le sous-secrétaire d'Etat et moi.

M. CHASTENET. — Le Gouvernement émet une opinion à la tribune et s'abstient au scrutin.

M. LABORI. — Mon opinion n'est plus celle du gouvernement. Le gouvernement avait pris une attitude toute autre dès le début.

M. LENOIR. — On ne dirait pas que c'est le rapporteur qui parle.

Violent incident

M. Labori contre M. Chéron

M. LABORI. — Vous trouvez. C'est que la Commission n'espérait pas se trouver un jour en face d'un gouvernement qui capitule. (Bruit, exclamations, tumulte).

M. CHÉRON se lève. — *Cette expression* qui m'est lancée sans provocation de ma part, est une insulte personnelle qui se dénouera ailleurs. (Tumulte, bruit).

Voix nombreuses. — Non, mais non !

M. CHÉRON. — J'ai pris la parole dans cette discussion au nom du gouvernement ; j'estime donc que c'est moi seul qui suis pris à partie par l'orateur (Tumulte violent). La Chambre est absolument déchaînée, on s'invective de tous côtés. On entend aussi des cris de Non ! Non ! ! !)

M. Chéron attend que le calme soit rétabli puis il s'écrie : Je ne me lève pas pour entretenir la Chambre d'un incident personnel, mais je dois faire une réponse. On nous a dit que nous avions capitulé. Quant à moi, je n'ai pas capitulé. J'ai fait effort pour me rapprocher de l'idée la plus généreuse. J'ai fait preuve de patience pour faire aboutir le débat. M. Labori a une opinion ; j'ai la mienne. L'autre jour j'ai dit à la Commission que je désirerais que faisant une réforme de la loi de 1857, on ne revint pas en arrière. J'aurais pu vous interrompre tout à l'heure quand vous avez parlé de discipline. Je ne l'ai pas fait. (Applaudissements, vacarme).

M. LABORI. — Vous prenez la parole parce que j'y consens ! (Bruit de pupitres, vacarme).

M. CHERON. — Quand on interpelle violemment quelqu'un, on lui laisse le droit de répondre.

Vous parliez tout à l'heure de discipline. Nous estimons que la meilleure discipline est assurée par les garanties de justice qu'on donne à ses membres.

M. LABORI. — Quand je dis qu'un gouvernement qui a changé d'attitude a capitulé c'est *mon* droit.

L'incident est clos.

M. Labori. — Si vous ne voulez pas maintenir vos fautes antérieures, restez fidèles à l'esprit de réforme, et il vous faut maintenir la majorité absolue.

Je reprends ici les paroles prononcées l'autre jour par M. Jourde.

M. JOURDE. — De quoi s'agit-il ? (Rires).

M. LABORI. — Je dis que j'étais heureux de rendre hommage à votre opinion en répétant ce que vous disiez l'autre jour.

M. JOURDE. — Oui, je l'ai dit. Je le maintiens. Je n'ai pas l'habitude de modifier mes discours.

M. Labori reprend la parole. Il est fréquemment interrompu par des cris et des éternuements.

La Chambre s'amuse.

M. LABORI. — Toutes vos plaisanteries ne me feront pas descendre de la tribune.

Une voix. — On a éternué parce qu'on avait besoin (Rires).

M. LABORI. — Méfions-nous de la surenchère. (Applaudissements divers).

M. LENOIR s'adressant au centre. — C'est vous qui la faite la surenchère. (Bruit, tumulte).

M. LABORI. — En ajoutant la minorité de faveur vous ne ferez pas une œuvre utile. Je vous demande en conséquence de voter le texte qui vous est soumis.

Enfin, le président consulte la Chambre sur la prise en considération de l'amendement Lasies.

La Chambre se prononce en sa faveur par 384 voix contre 181.

C'est un échec sérieux pour le rapporteur.

La suite est renvoyée à une date ultérieure.

Séance levée à 7 h. 45 ; séance aujourd'hui 2 heures.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

De M. **Georges Verley**, décédé à **PARIS**, le 26 mai, à l'âge de 38 ans, muni des sacrements.

Cette mort prématurée met en deuil les familles Catoire, Delloye, Crespel, Verley-Crouan, Alphonse Delesalle, Decoster, André Bernard, etc., etc.

Les funérailles auront lieu samedi, à midi très précis, en l'église Saint-André, à **LILLE**, où l'on se réunira.

De **M. Valenducq-Eeckman**, ancien notaire à Lannoy, décédé à **PARIS**, à l'âge de 73 ans, muni des sacrements.

Les funérailles ont eu lieu à Wimilles.

A **HAUBOURDIN**, de **M. Adolphe Grau**, ancien négociant, conseiller municipal, décédé subitement dans sa 71e année.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures, en l'église d'Haubourdin.

A **ESCOBECQUES**, de **M. Constant Fortrie**, propriétaire, conseiller municipal, décédé à l'âge de 80 ans.

Il fut un homme de bien, généreux, aimant surtout les pauvres.

Conseiller municipal pendant 52 ans, il administra la commune, comme maire ou adjoint, pendant plus de 40 ans. La société de secours mutuels de Saint-Antoine perd en lui son fondateur et son bienfaiteur. Pendant près d'un demi-siècle il fut président de la Jeunesse Catholique.

A **RONCQ**, de **Mme Louis Vanvolleghem**, née **Marie-Thérèse Soen**, décédée mercredi, après une très courte maladie.

Ce fut une chrétienne dans toute l'acception du mot : une femme de foi et de devoir.

Mise par Dieu à la tête d'une nombreuse famille, elle sut communiquer à ses enfants sa foi ardente ; aussi Dieu lui fit l'honneur d'en choisir trois pour être à son service : deux chez les Frères Maristes : Frère Louis-Zacharie, à Pitthem (Belgique), et Frère Aidant, à Santa Maria (Brésil). Le troisième se prépare, à l'Ecole Apostolique de Mouscron, à entrer chez les R. P. Rédemptoristes.

Elle fut le modèle de ses consœurs dans le Tiers-Ordre et dans toutes les Confréries de la paroisse dont elle faisait partie.

Chaisière de l'église Saint-Piat depuis 23 ans, elle a toujours rempli ses fonctions avec une piété et un dévouement que tout le monde admirait.

Les funérailles de **M. Jules Batigny**, architecte, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'Ecole régionale d'architecture, ont été célébrées jeudi matin, à dix heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, dont le défunt était l'architecte.

M. l'abbé Desmons, curé de Notre-Dame de Consolation, a procédé à la levée du corps et célébré le service funèbre.

En tête du cortège, derrière la croix, étaient portées des couronnes offertes par la ville de Lille, la Société centrale des architectes français, la Société régionale des architectes, l'administration de l'Ecole régionale d'architecture, les élèves de cette Ecole, l'Union valenciennoise, puis marchait une délégation des Anciens élèves de l'Ecole des beaux-arts accompagnant le drapeau de l'association.

Devant le char funèbre, un huissier portait les décorations du défunt.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Danchin, adjoint au maire, délégué aux beaux-arts ; Newnham, président de l'Association des Anciens élèves des beaux-arts ; Quef, statuaire ; Gavelle, directeur de l'Ecole des beaux-arts ; Dehandt, architecte, professeur ; Dernoncourt, massier du cours de M. Batigny.

Le deuil était conduit par les deux frères et les neveux du défunt.

Dans l'assistance se trouvaient notamment MM. Dassonville, président du tribunal civil ; Faucheur, président de la chambre de commerce ; Baudon, adjoint ; Druez, Rémy, Legrand-Herman, conseillers municipaux ; MM. De Winter, Maugendre, le docteur Colas, Hallez, Haeuw, Hémery, professeurs à l'Ecole des Beaux-Arts ; Saint-Léger, jardinier en chef ; Wargny, Ledieu-Dupaix, consul de Néerlande ; Titren, vice-président du Bureau de bienfaisance ; Deully, conservateur des musées ; Decroix, avocat, ancien bâtonnier.

A la porte de l'église, un piquet d'infanterie rendait les honneurs militaires.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare pour être dirigé sur Valenciennes, où aura lieu l'inhumation.

A la gare, des discours ont été prononcés par MM. Danchin, adjoint au maire de Lille ; Dubuisson, au nom de la Société centrale des architectes ; Newnham, pour les architectes du département ; Gavelle, au nom des professeurs et collaborateurs de l'Ecole régionale d'architecture ; Dernoncourt, au nom des élèves.

Jeudi matin, à 8 heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Hilaire, à **HALLUIN**, les funérailles de **M. Pierre Carton**, décédé le 5 mai 1908, à Givet, où il accomplissait au 148e régiment d'infanterie son service militaire. Le corps n'avait pu être ramené de suite à Halluin à cause de la maladie qui avait provoqué sa mort.

Dans la très nombreuse assistance se trouvaient MM. Pierre Defretin, maire ; Jules Demeestère et Paul Lemaître-Boutry, adjoints ; plusieurs conseillers municipaux ; MM. Désiré Lepers, président des Vétérans des Armées de Terre et de Mer ; Auguste Dumortier, conseiller municipal, président des Anciens sous-officiers ; Delattre Edouard, vice-président des Frères d'armes ; des délégations des fonctionnaires communaux, etc.

C'est M. le Doyen qui a *donné* l'absoute.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Mardi, à onze heures et demie, en l'église Notre-Dame de **FIVES**, eut lieu, au milieu d'une assistance aussi nombreuse que choisie, le mariage de **Mlle Hélène Richebé**, fille de M. et Mme Richebé-Leman, et de **M. Michel Fauvarque**, fils de M. et Mme Fauvarque-Cordonnier, de Quesnoy-sur-Deûle, vice-président de la Jeunesse Catholique.

M. le chanoine Bernot, inspecteur des écoles libres du diocèse, parent de la mariée, adressa aux jeunes époux une touchante et délicate allocution avant de recevoir leur consentement, et célébra le Saint-Sacrifice.

Plusieurs ecclésiastiques, entre autres M. Delecroix, doyen de Quesnoy-sur-Deûle, accompagné de ses vicaires, étaient venus rehausser cette pieuse cérémonie, et donner une marque de sympathie aux familles Fauvarque et Richebé.

Pendant la messe, M. Gervais Fauvarque, frère du marié, et M. Dervaux, son ami, ont fait entendre un duo de violon qui a été très goûté. Puis, deux artistes ont chanté : l'un, un « Ave Verum », et l'autre un « Je vous salue Marie » qui ont été très appréciés.

Les témoins pour la mariée étaient M. Henri Leman, banquier à Tournai, et M. le docteur Guermonprez, de Lille, ses oncles ; pour le marié, M. Gervais Fauvarque, négociant en vins, son frère, et M. Amaury Stéverlynck, son oncle.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux.

Marcredi, à 11 heures, en l'église St-Amand, de **BAILLEUL**, a été célébré le *mariage de* **Mlle Maria Deweine**, fille de feu M. Pierre et de Mme, née Delesalle, avec **M. Eugène Savary**, greffier de la justice de paix, canton Sud-Ouest de Bailleul.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Edmond Mortelecque, suppléant du juge de paix, *son* cousin, et Edouard Sellier, propriétaire, cultivateur ; pour le marié : MM. Marius Baume, juge de paix, et Achille Notteau, ancien greffier.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

Petit Mois du Sacré-Cœur de Jésus
par l'abbé DEZERVILLE

Prix franco :

L'exemplaire: **0 fr. 15** ; la douzaine : **1 fr. 50** ; les 50 : **6 fr. 00** ; le cent : **10 fr. 00.**

En vente à la Librairie de la **Croix du Nord**
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)
— LILLE —

ÉCHOS

MÉRITE AGRICOLE

Nous apprenons avec plaisir qu'à l'occasion du Congrès des Pêcheurs à la ligne, Riverains et Pisciculteurs de France, qui a eu lieu dernièrement à Paris, M. Ravet de Monteville, président du Syndicat des Pêcheurs à la ligne de Lille et du département du Nord, a été élevé au grade d'officier du Mérite agricole. C'est une juste récompense pour les services qu'il a rendus jusqu'à ce jour à la cause des pêcheurs et pour la compétence et l'amabilité qu'il a toujours su montrer à la tête du Comité de Direction de cette importante association.

LE SERVICE DES TRAINS ENTRE PARIS-LILLE-TOURCOING ET OSTENDE

Du 29 mai au 30 septembre, les chemins de fer de l'Etat belge assureront les relations avec Ostende, Bruges, Blankenberghe et Heyst via Mouscron et Courtrai, au moyen des trois trains rapides ci-après, qui seront en correspondance immédiate à Lille avec les trains rapides de ou pour Paris : Train n° 2509, partant de Lille à 11 h. 16 du matin ; train n° 311, partant de Lille à 5 h. 03 du soir ; train n° 2515, partant de Lille à 8 h. 28 du soir ; train n° 2506, partant de Mouscron à 8 h. 27 du matin ; train n° 312, partant de Mouscron à midi 33 ; train n° 2520, partant de Mouscron à 6 h. 40 du soir.

En outre, du 1er juillet au 30 septembre, les trains express ci-après seront rétablis : train n° 2507, partant de Lille à 8 h. 14 du matin ; train n° 2516, partant de Mouscron à 3 h. 39 du soir.

Université catholique

SEANCE DE CLOTURE du Cercle d'études de Droit public

Hier après-midi a eu lieu, dans une des salles de la Faculté de Droit, la séance de clôture du Cercle d'études de Droit public, dirigé par M. Eugène Duthoit, avec le concours de M. Maurice Gand.

Chaque année, *un orateur* en renom vient rehausser de sa présence cette dernière séance. C'est ainsi que l'on a déjà entendu MM. Ch. Benoist, Groussau, Plichon et autres personnalités.

On attendait hier M. l'abbé Gayraud. Malheureusement, le député du Finistère a dû s'interdire le voyage à cause d'une indisposition.

M. Eugène Duthoit, — aussitôt la séance ouverte par Mgr le Recteur, qui présidait, ayant à sa droite M. Selosse, doyen de la Faculté, — a présenté les excuses de M. l'abbé Gayraud, puis a donné un rapide aperçu de la nature des travaux des membres du Cercle d'études de Droit public, entrepris par eux pour se former et aussi pour s'associer le plus *profondément* possible à la vie de l'Université.

L'activité du Cercle d'études ne s'est pas démentie pendant toute l'année. Nombreuses ont été les séances, et il y en eut jusque deux par semaine, pour traiter sous tous ses aspects l'important sujet de l'assistance.

M. Eugène Duthoit a délicatement remercié de la part qu'ils ont prise au Cercle d'études MM. André Cussac, secrétaire général, Jacquarcq, secrétaire-adjoint, et il a terminé sur une parole de reconnaissance pour le dévouement de M. Maurice Gand.

M. André Cussac, secrétaire général, dans un rapport d'une belle tenue littéraire, a passé ensuite en revue les études de chacun de ses condisciples sur les questions se rattachant à l'assistance, l'assistance publique, l'assistance privée, les lois relatives à l'assistance, les modes d'assistance, leur application en France et à l'étranger, le libre choix du médecin, etc. Il ne les a pas seulement analysées, mais commentées, et il a également indiqué quelles objections, quelles discussions, quels échanges de vues elles avaient soulevés.

M. Cussac, après avoir exprimé les remerciements des membres du Cercle d'études à MM. Gand et Duthoit, a relu une belle page du testament de M. de Vareilles Sommières à ses étudiants, dans laquelle le regretté doyen de la Faculté de Droit leur donne les meilleurs conseils de son expérience pour leur formation intellectuelle et morale.

Mgr le Recteur s'est levé à son tour pour adresser quelques mots aux étudiants, pour louer, d'abord, à la fois le fond et la forme littéraire du rapport de M. Cussac et exprimer sa conviction que chacune des études qu'il a analysées était aussi bien pensée et aussi bien écrite.

Mgr Margerin, parlant du sujet qui avait occupé les membres du Cercle d'études, a fait particulièrement ressortir à leurs yeux la forme la plus belle qui soit de l'assistance, la charité chrétienne, véritable inspiratrice de tout ce qui se fait *au point de vue de l'assistance.*

Mgr le Recteur a regretté que M. Gayraud ait été retenu par la maladie, mais souhaité qu'il vienne bientôt répondre à l'invitation de MM. Selosse et Duthoit.

Il a félicité les étudiants de ne perdre au cun de leurs moments de loisir, pour se pénétrer, auprès de leurs maîtres dévoués, de tout le bienfait de l'instruction. Il les a encouragés enfin à ne point négliger l'art d'écrire, qui leur permettra de mieux apprendre encore à prendre la parole en public.

Au cours de son allocution, que les étudiants ont fort goûtée, Mgr Margerin a donné connaissance d'un télégramme de M. Groussau, disant qu'éloigné de Lille, il était néanmoins de cœur avec les membres du Cercle d'études, pendant leur séance de clôture.

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 27 MAI

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

Laines Peignées — **LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS**

MOIS	Roubaix-Tourcoing (d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille) — Cote précédente	Cote de 11 h. 30 Roubaix	Cote de 4 h. 15 Tourcoing	Clôture Acheteurs	Clôture Vendeurs	Suint Précédente	Suint Cejour	Suint Acheteurs	Suint Vendeurs	Anvers Type B Précédente	Anvers ce jour	Le Havre Merinos (Cote de 3 h. 15) Préc.	Merinos Ce jour	Croisées (Cote de 3 h. 45) Précéd.	Croisées Ce jour	Cotons (Cote de 4 h. 30) Précéd.	Cotons Ce jour	Cafés (Cote de 4 h.) Préc.	Cafés jour
Mai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	170	—	197	—	69 5/8	69 3/8	43 75	41
Juin	5 85	5 85	5 82 1/2	—	—	—	—	—	—	5 725	5 725	170	171	197	197	69 5/8	69 3/8	43 50	43 50
Juillet	5 77 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	5 70	5 70	171	172	197	197	70 1/8	69 3/4	43 25	43 25
Août	5 77 1/2	5 75	5 75	—	—	—	—	—	—	5 675	5 675	171	172	197	197	70 3/8	70 1/8	42 75	42 75
Septembre	5 75	5 72 1/2	5 70	—	—	—	—	—	—	5 65	5 625	171 50	172	197	197	70 3/8	70 1/4	42 25	42 25
Octobre	5 67 1/2	5 72 1/2	5 67 1/2	—	—	—	—	—	—	5 625	5 60	171	171 50	197	197	70 1/8	70 1/8	41 50	41 50
Novembre	5 65	5 67 1/2	5 65	—	—	—	—	—	—	5 575	5 575	170 50	171	197	197	69 3/4	70 3/4	41 25	41 25
Décembre	5 65	5 67 1/2	5 67 1/2	—	—	—	—	—	—	5 575	5 55	169	169	196	196	69 1/2	69 1/2	41 25	41 25
Janvier	5 65	—	5 65	—	—	—	—	—	—	5 55	5 525	169	168 50	196	196	69 3/8	69 1/2	41	41
Février	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 525	5 525	169	169	196	196	69 3/8	69 1/2	41	41
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 50	5 50	169	169	196	196	69 1/8	69 3/8	41	40 75
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 50	5 475	168	169	196	196	69 1/8	69 3/8	—	—
Tendance... Ventes		140.000 k.								115.00 k. Soutenue		725 b. Soutenue		000 b. Calme		4.750 b. Active		8.000 s. Soutenue	

MOIS	New-York Cafés (Cote de 4 h.) Préc.	New-York Hier	Liverpool Cotons (C. de clôture) Préc.	Liverpool Jour
Courant	7 05	7 10	5 76	5 74
Mai-Juin	6 85	6 85	5 76	5 74
Juin-Juillet	6 50	6 50	5 77	5 75
Juillet-Août	6 10	6 10	5 83	5 81
Août-Sept.	6 00	6 00	5 81	5 78
Sept.-Oct.	5 85	5 85	5 79	5 76
Oct.-Nov.	5 85	5 85	5 78	5 75
Nov.-Déc.	5 85	5 85	5 77	5 74
Déc.-Janv.	5 85	5 85	5 77	5 73
Janv.-Fév.	5 90	5 90	5 77	5 73
Mars-Avril	5 95	5 95	5 77	5 74
Avril-Mai	5 95	6 00	5 77	5 74
Tendance. Ventes	5.000 s. Soutenue		12.000 b. Calme	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 12.000.

MOIS	Précédt	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Mai	11.20	11.28	11.21	11.18
Juillet	11 00	11.05	....	....
Août	10.95	10.97	....	....
Octobre	10.88	10.91	10.38	10.89
Décembre	10.88	10.92	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,82 ½, Juin. — 5.000 k. à 5,87 ½, idem. — 10.000 k. à 5,72 ½, Août. — 5.000 k. à 5,75, idem. — 5.000 k. à 5,77 ½, idem. — 10.000 k. à 5,70, Septembre. — 5.000 k. à 5,72 ½, idem. — 30.000 k. à 5,67 ½, Octobre. — 5.000 k. à 5,72 ½, idem. — 5.000 k. à 5,65, Novembre. — 5.000 k. à 5,70, Décembre. — 10.000 k. à 5,67 ½, idem.

Total : 100.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,82 ½, Juin. — 20.000 k. à 5,67 ½, Décembre. — 10.000 k. à 5,65, Janvier. — 5.000 k. à 5,62 ½, iedm.

Total : 40.000 k.

Dernier N° 4084.